

## PENDANT LA PÉRIODE DE CONFINEMENT, LES DÉCHETS VERTS, SONT UTILES POUR NOS JARDINS

Les déchetteries  
sont fermées.

Comment traiter  
nos déchets verts ?

Une question ?

Contactez le SYTEC :  
04 71 60 72 64

### RIEN NE SE PERD, TOUT SE TRANSFORME ! DONNONS UNE SECONDE VIE À NOS DÉCHETS VERTS !



#### LE STOCKAGE

Conservez vos déchets verts chez vous. Un tas de branches sert d'abri aux animaux du jardin.



#### LE PAILLAGE

Étalez vos déchets au pied de vos plantations. Ils les nourrissent naturellement et protègent le sol.



#### LE MULCHING

Laissez l'herbe tondue sur votre pelouse, qui restera humide et s'épaissira.



#### LE COMPOSTAGE

Déposez des déchets verts dans votre composteur, ils fourniront un amendement naturel et gratuit.



#### RAPPEL

LE BRÛLAGE DES DÉCHETS ET LES DÉPÔTS SAUVAGES SONT INTERDITS PAR LA LOI.  
Article L.541-2 du code de l'environnement.